RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros,
Siège social : [redacted]

Société en cours d'immatriculation

****

Décision de l'associé unique en date du 2 mai 2025

****

Le soussigné,

Monsieur Maxime MOLINIE, demeurant [redacted]

Agissant en qualité de seul associé de la société 2M IMMO, SAS au capital de 4.000 €, ayant son siège social fixé 171 D Route du Piton, Sainte-Clotilde, 97490 SAINT-DENIS.

Après avoir exposé que la société a été constituée par lui, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mai 2025 à SAINT-DENIS, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 18 la nomination d'un Président non statutaire par acte séparé, a procédé à cette nomination.

L'associé unique soussigné nomme en conséquence Monsieur Maxime MOLINIE aux fonctions de Président de la société pour une durée illimitée.

Monsieur Maxime MOLINIE accepte ces fonctions de Président, déclare n'en exercer aucune autre et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Maxime MOLINIE,
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

CERTIF [redacted]